



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Dimanche 13 Septembre 2020

**Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe dès maintenant !**

**Plus que jamais, pour renforcer le collectif,  
j'adhère au SNUipp-FSU !**

**ICI**



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)



**Covid 19 : Que faire en cas de... ? / Informations /  
Masques / Le SNUipp-FSU 66 s'adresse au DASEN**

Depuis la rentrée, une douzaine de classes sont en quatorzaine. Pensez à nous informer, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos interrogations.

Pour l'heure, malgré les déclarations du premier ministre ce week-end officialisant dans les médias le passage de la « quarantaine » de 14 à 7 jours, aucun texte écrit n'est pour l'instant parvenu à notre administration. La période de 14 jours est donc toujours d'actualité pour les écoles déjà concernées... Modification à entériner dans les prochaines heures... ou les prochains jours ?

**Masques** : Des masques en tissu de marque nous ont été distribués de manière inégale, ils sont moins protecteurs et moins adaptés à notre métier que les masques chirurgicaux. Les autorités de santé font d'ailleurs la distinction. Ainsi, selon l'ARS de Bretagne, le port des masques en tissu par les enseignants et enseignantes est "*une protection insuffisante*" et les enseignants "*seront donc considérés comme « contacts à risque » si un enfant de leur classe est testé positif au Covid 19*". Certains collègues ont eu le même type de retours de l'ARS chez nous et ailleurs en France... Un "cas contact" avec masque en tissu est placé en quatorzaine, alors qu'avec un masque chirurgical la personne est considérée comme protégée. Le SNUipp-FSU s'adresse donc au ministre pour réclamer que soient donnés aux personnels des masques chirurgicaux. A lire [ICI](#)

**Que faire en cas de suspicion ou de cas avéré ?** Les fiches détaillées [ICI](#)

**Mise en quatorzaine et garde d'enfants : le point** [ICI](#)

**Le SNUipp-FSU 66 s'est adressé au DASEN dans un courrier le 10 septembre** à lire [ICI](#)



## Evaluations CP et CE1 : elles ne doivent pas avoir lieu !

[Signez la pétition intersyndicale ICI](#)

« En cette rentrée hors normes et après des mois d'isolement et de déstabilisation, les élèves ont d'abord besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver confiance », indique le texte de la pétition. « Ni l'école ni les élèves ni les enseignants ne peuvent trouver un intérêt à la passation de ces évaluations nationales. Encore moins cette année. Elles ne doivent pas avoir lieu », réclament les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SUD Education ainsi que la FCPE.

L'article « Evaluer ? Laissez-nous faire ! » du SNUipp-FSU [ICI](#)



## Jeudi 17 septembre : la Fonction Publique mobilisée !

Les organisations syndicales FSU, CGT et SUD fonction publique appellent les personnels de la fonction publique à participer à la **journée du 17 septembre, pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail et l'avenir des missions de service public**. « La crise sanitaire, économique et sociale appelle des changements radicaux », affirment les syndicats et dans un appel commun, ils développent les bonnes raisons de se mobiliser lors de cette journée. Lire le communiqué national [ICI](#)

## Rassemblement et manifestation 10h30 Place de la Victoire (devant le Castillet) et à partir de 12h devant la Préfecture

Lire le communiqué départemental [ICI](#)



## Ouvertures et fermetures de classes / Mouvement

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) de rentrée s'est tenu le **jeudi 3 septembre**.

Retrouvez les ouvertures et fermetures de classes prononcées [ICI](#)



## Carrières, salaires et droits des personnels

Comme chaque année, le SNUipp-FSU a publié un point complet actualisé sur la carrière, les salaires et les droits des personnels enseignants et AESH. Cette brochure a été adressée par courrier aux syndiqué.es avec le dernier Fenêtre sur Cours. Retrouvez-la [ICI](#)



## Informations administratives

- Recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2021-2022 (date limite 28 septembre 2020 pour l'AEFE, 31 octobre 2020 pour la MLF et l'AFLEC) [ICI](#)
- Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de février 2021 (date limite 15 septembre 2020) [ICI](#)
- Échanges et actions de formation à l'étranger 2021-2022 [ICI](#)

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2019/2020 :

- Mon rendez-vous de carrière a pu avoir lieu : l'appréciation finale du DASEN sera communiquée au mois de décembre. Les comptes-rendus (avec la grille des 11 items et les commentaires de l'IEN) sont transmis au fur et à mesure. A réception, vous avez 15 jours pour transmettre des commentaires, notamment vous n'êtes pas en accord avec des éléments de l'évaluation.
- Mon rendez-vous de carrière n'a pas pu se tenir : l'arrêté du 13 mai 2020 relatif à l'aménagement des rendez-vous de carrière stipule que celui-ci peut avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Je dois être prévenu.e au moins 15 jours avant la date prévue. Je recevrai le compte-rendu de mon IEN qui peut faire l'objet d'observations de la part de l'enseignant.e dans les 15 jours qui suivent la réception. Enfin, l'appréciation finale devra être communiquée au plus tard le 15 janvier 2021.

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2020/2021 :

- Vous avez été informé.es par mail avant les vacances d'été sur votre messagerie professionnelle de la tenue d'un rendez-vous de carrière en 2020/2021
- Vous serez prévenu.es du calendrier de votre rendez-vous de carrière par votre IEN au plus tard 15 jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe.
- Le compte-rendu fait l'objet d'appréciations par l'IEN. Au cours de l'année, il est transmis à l'enseignant.e qui peut formuler des observations dans un délai de 15 jours après réception.
- L'appréciation finale du DASEN sera notifiée dans les deux semaines qui suivent la rentrée 2021.

### **Mon recours rendez-vous de carrière**

**Toutes et tous les collègues éligibles au rendez-vous de carrière du 6<sup>ème</sup>, du 8<sup>ème</sup> ou du 9<sup>ème</sup> échelon en 2019/2020, y compris celles et ceux dont le RDVC n'a pas pu se tenir (et est donc reporté en cette fin d'année), recevront leur appréciation finale dans I-prof en décembre.**

**Il est possible de contester cette appréciation !**

Voici la procédure :

- **Etape 1 :** le recours gracieux : à faire dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'appréciation. Envoi au DASEN en lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de réponse est de 30 jours.

- **Etape 2 :** la saisine de la CAPD : à faire dans les 30 jours suivant la réponse négative ou l'absence de réponse. Envoi au DASEN en lettre recommandée avec accusé de réception.

Retrouvez sur notre site toutes les explications et les modèles de courrier de recours gracieux et de saisine de la CAPD. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet !



## Déplacements professionnels en covoiturage, en vélo ou en vélo électrique : le « Forfait mobilités durables » te concerne !

Le décret n°2020-543 du 9 mai 2020, publié au JO du 10 mai 2020, institue un « Forfait mobilités durables » d'un **montant annuel de 200 euros** dans la Fonction Publique d'Etat. Il est entré en vigueur depuis le 11 mai 2020. A ce jour, notre administration départementale n'a toujours pas communiqué sur la procédure de demande de versement de ce forfait.

**Le SNUipp-FSU 66 a demandé aux services de la DSDEN, en date du 10 août, de diffuser les renseignements nécessaires à l'ensemble des personnels concernant ce dispositif, afin que toutes celles et ceux qui peuvent y prétendre puissent y avoir effectivement accès dès l'année 2020 (date limite de demande fixée au 31 décembre 2020).**

Toutes les précisions sur notre site [ICI](#)



ENEZ VOUS INFORMER,  
ÉCHANGER, DÉBATTRE...  
ENSEMBLE, FAISONS  
VIVRE NOS DROITS



### Les RIS du SNUipp-FSU 66

Première série de réunions d'informations syndicales. Vous trouverez la liste des réunions et les informations pour y participer sur notre site [ICI](#)

**Mardi 29 septembre** à partir de 17h15 : Perpignan

**Jeudi 1er octobre** à partir de 17h15 : Vinça

**Jeudi 1er octobre** à partir de 17h15 : Alenya

**Mardi 6 octobre** à partir de 17h15 : Canet

**Mercredi 7 octobre** à 9h00 : la Cabanasse

**Mercredi 7 octobre** à 9h00 : Le Boulou

**Jeudi 8 octobre** à partir de 17h15 : Toulouges

**Vendredi 9 octobre à 14h00** (spéciale EDUCATION PRIORITAIRE) : Perpignan

---

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique [ICI](#)**

---

Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

**Se rassembler pour mieux agir : [et si vous syndiquez ?](#)**

